

# Information

### Rémunération du dirigeant mandataire social au titre des années 2021 et 2022

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel le conseil d'administration de la société a choisi de se référer, Aéroports de Paris rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Augustin de ROMANET, Président -directeur général, arrêtés par le conseil d'administration.

## Rémunération fixe et variable 1 au titre de l'exercice 2021 du Président - directeur général

Le montant brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2021 s'élève à 350 000 €.

Le montant brut de la rémunération variable au titre de l'exercice 2021¹, arrêté par le conseil d'administration du 16 février 2022, s'élève à 100 000 €.

La rémunération totale (fixe + variable + avantage en nature) au titre de l'exercice 2021 s'élève à 458 488 €.

Le versement des éléments de rémunération variables au titre de l'exercice 2021 a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Ministre chargé de l'économie, en application de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, a approuvé ces rémunérations.

#### Rémunération fixe et variable 2022 du Président - directeur général

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2022 a été fixé par le Conseil d'administration, lors de sa séance en date du 15 décembre 2021, sans changement, à 350000 €.

Au titre de 2022, la rémunération variable brute maximum du Président - directeur général est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur :

### 1) Trois objectifs quantitatifs:

- Ratio EBITDA/chiffre d'affaires Groupe (poids = 15%);
- Ratio dette nette / EBITDA Groupe (poids = 15%);
- Taux de satisfaction au départ des passagers (20%).

## 2) Deux objectifs qualitatifs:

 Lancement de la feuille de route stratégique 2022-2025 et sécurisation du modèle industriel (poids = 25 %), développement des trois axes prévus par le plan : imaginer l'aéroport durable de demain, bâtir un groupe mondial, intégré, responsable, innover,

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rémunération versée en 2022



# Information

accompagner et responsabiliser, en particulier dans la gestion des ressources humaines et des recrutements ;

- En adéquation avec la raison d'être de l'entreprise, engagements sociaux et environnementaux (25%) :
- Social, notamment: sécurité du travail et particulièrement, prévention des risques psychosociaux et accompagnement des managers et des salariés; actions en faveur de l'emploi des jeunes (apprentissage, Graduate Program...); égalité professionnelle femmes-hommes et mixité des instances dirigeantes,
- Environnement, notamment mise en œuvre d'une stratégie climat ambitieuse de réduction des émissions de CO2 liées aux activités aéroportuaires, positionnement stratégique sur les vecteurs énergétiques liés à l'aviation décarbonée, partenariat sur le déploiement des carburants aéronautiques durables et la notion de hub hydrogène...) et de la politique environnementale; préservation de la biodiversité.

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Le montant total de la rémunération variable du Président-directeur général sera constaté et attribué après l'arrêté des comptes 2022. Il fera l'objet d'un vote impératif lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2023 conformément à la législation en vigueur. Son versement ne pourra être effectué que postérieurement à un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction, du contrat de prévoyance ainsi que de la police individuelle accidents des salariés d'Aéroports de Paris.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit du Président-directeur général. Il ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Le Ministre chargé de l'économie, dans le cadre de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, a approuvé ces rémunérations. Elles ont fait l'objet d'un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2022.

Relations Investisseurs : Cécile Combeau, responsable des Relations Investisseurs +33 6 61 27 07 39 - invest@adp.fr Contact presse : Justine Léger, responsable du Pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2021, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 41,9 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,1 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 118,1 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2021, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 2 777 millions d'euros et le résultat net part du groupe à - 248 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628. groupeadp.fr